ALLOCUTION DE LA FCCF, EN APPUI À SA COMPARUTION DU 16 NOVEMBRE 2026 DEVANT LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES (OLLO)

Étude sur le renforcement des responsabilités des institutions fédérales en matière d'arts, de culture et de patrimoine dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire au Canada (deuxième comparution, accent sur la stratégie numérique)

Présentée par Nancy Juneau, présidente, et Sven Buridans, directeur de l'innovation et des partenariats numériques à la FCCF, le 16 novembre 2026 (18 h 30 HNE).

Nancy Juneau :

1. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Comité,
2. Merci de nous avoir invités à comparaître de nouveau aujourd'hui.
3. Je suis Nancy Juneau, présidente de la Fédération culturelle canadienne-française, la FCCF. Je suis accompagnée de Sven Buridans, directeur de l'innovation et des partenariats numériques.
4. Depuis près de 50 ans, la FCCF représente le secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne en situation minoritaire. Ce secteur génère plus de 6 milliards de dollars en activité économique et soutient plus de 36 000 emplois partout au pays.
5. Lors de notre précédente comparution, nous avons souligné l'importance de doter le secteur artistique et culturel francophone en situation minoritaire des moyens nécessaires pour renforcer ses compétences, ses infrastructures et sa découvrabilité, ainsi que pour assurer la mise en œuvre effective des cadres législatifs qui soutiennent sa vitalité. Aujourd'hui, nous souhaitons poursuivre cette réflexion en abordant plus précisément la transformation numérique de notre secteur ainsi que les occasions et les risques liés à l'intelligence artificielle.
6. La FCCF tient d'abord à souligner son appui aux recommandations formulées par la Coalition pour la diversité des expressions culturelles, la CDEC, dont elle est membre, notamment en matière de respect du droit d'auteur et de transparence des systèmes d'IA générative.
7. En complément, nous formulons deux recommandations propres au secteur culturel francophone en situation minoritaire que nous représentons aujourd'hui. Mon collègue vous les présente.

Sven Buridans :

8. Nous recommandons d'abord que le Canada se dote d'une stratégie nationale de production et de gouvernance des données culturelles francophones afin de garantir que les systèmes d'IA qui façonnent notre avenir linguistique reflètent adéquatement les réalités, les savoirs et les expressions culturelles de nos communautés partout au pays.
9. De nombreuses études ont démontré les risques que présentent les données d'entraînement comportant des biais pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. Les modèles d'IA sont largement entraînés à partir de corpus où l'anglais domine.
10. Cette situation génère des biais systémiques qui réduisent la visibilité des contenus francophones dans l'environnement numérique, particulièrement ceux issus des communautés francophones en situation minoritaire.
11. À terme, cette situation pourrait accentuer l'écart de performance entre les outils offerts en anglais et en français, au détriment de l'égalité linguistique dans l'espace numérique.
12. Alors que l'IA devient une porte d'entrée vers l'information, la création et la connaissance, la représentation des communautés francophones dans les données d'entraînement devient un enjeu de vitalité linguistique et culturelle.
13. Pour la FCCF, une stratégie nationale en matière d'IA ne peut être crédible sans des actions concrètes visant à assurer la qualité, la représentativité et la gouvernance des données, y compris dans le secteur culturel. Sans données francophones adéquates, il sera impossible de développer des outils répondant aux besoins des communautés concernées, y compris celles qui sont en situation minoritaire.
14. Deuxièmement, nous recommandons que le Canada investisse durablement dans la littératie numérique et le développement des compétences en intelligence artificielle, notamment en soutenant des initiatives structurantes comme Impulsion 2030, la stratégie numérique du secteur artistique et culturel de la francophonie canadienne et acadienne, lancée par la FCCF et son réseau. En déployant quatre chantiers, nous visons à développer une culture des données probantes et à positionner le secteur culturel au cœur du numérique.

15. Les investissements fédéraux en intelligence artificielle ne doivent pas profiter uniquement au secteur privé. Ils doivent aussi soutenir la société civile et les organismes culturels à but non lucratif qui contribuent tant à la vitalité de nos communautés qu'à la souveraineté culturelle du pays.

16. Un financement prévisible doit soutenir la transformation numérique et tenir compte des besoins en infrastructures, en compétences et en accompagnement du changement. Ce financement est essentiel pour permettre aux artistes, aux travailleuses et travailleurs culturels ainsi qu'aux organismes francophones de participer pleinement à l'économie de l'IA.

Nancy Juneau :

17. Les choix faits aujourd'hui en matière de données, d'infrastructures numériques et de développement de l'IA auront des conséquences durables sur la vitalité du français dans l'espace numérique. Le Canada a l'occasion d'agir dès maintenant pour faire de l'intelligence artificielle un levier qui renforce l'égalité réelle entre les langues officielles plutôt qu'un facteur qui contribue à son érosion.

18. Il en va du respect de ses engagements à l'égard de la Partie VII de la *Loi sur les langues officielles*.

19. Nous invitons donc le gouvernement du Canada à devenir un partenaire de cette ambition collective en soutenant concrètement la mise en œuvre d'Impulsion 2030.

20. Je vous remercie de votre attention. Nous serons heureux de répondre à vos questions.